

Réussir en période de changement et d'incertitude : plans d'action à l'intention des comités d'audit

Rendre l'information financière plus pertinente pour les parties prenantes

Les normes comptables ont fait l'objet de plusieurs vagues de modifications et de révisions. Les entreprises devenant plus diversifiées et se mondialisant, de nouvelles normes ont été mises en vigueur afin de tenir compte des nouveaux modèles économiques et des enjeux en matière d'information mis en évidence par les faillites retentissantes d'entreprises.

Lorsque les parties prenantes ont exigé des informations de meilleure qualité sur la performance des organisations, les organismes de réglementation ont publié des normes révisées pour encadrer la comptabilisation des produits, les consolidations, l'utilisation des instruments financiers, les accords de compensation et les informations sectorielles.

La chute d'Enron a déclenché l'adoption de mesures pour améliorer la fiabilité des informations imposant l'attestation de la présentation fidèle des états financiers, des attestations de l'efficacité du contrôle interne et la mise en œuvre de procédures de dénonciation.

La transparence et la conduite responsable des entreprises suscitant des inquiétudes, les premières exigences relatives à la présentation d'informations financières fidèles et en langage clair ont été rehaussées par les Normes internationales d'information financière, le langage eXtensible Business Reporting Language (XBRL), l'information intégrée, l'analyse de la rémunération et les réformes sur la rémunération au rendement et les procurations.

En raison de ces nouvelles exigences, la comptabilité est moins simple que dans le passé. Par conséquent, les rapports financiers sont plus volumineux, ce qui les rend difficiles, voire impossibles, à lire et à comprendre pour les parties prenantes.



Plan d'action du comité d'audit...

- Évaluer la qualité de l'information financière de l'organisation (rapport annuel, rapport de gestion, états financiers et communiqués de presse) en ce qui a trait à la clarté du message, la nuance des propos, la simplicité et la cohérence.
- Remettre en question les textes narratifs compliqués et les descriptions passe-partout dans les rapports financiers.
- Favoriser l'utilisation de tableaux et de graphiques pour rendre l'information plus facile à comprendre.
- Surveiller l'évolution des normes d'information et prendre part au processus afin de tirer parti des occasions d'adapter les systèmes d'une façon intégrée.

La complexité croissante de la comptabilité ne doit pas nécessairement se traduire par une information financière plus complexe. Cela a été le cas jusqu'à maintenant parce que les entreprises se sont efforcées de se conformer au déluge de nouveaux règlements et n'ont pas eu assez de temps pour vérifier si les informations qu'elles fournissaient étaient pertinentes pour les parties prenantes.



Dans ce contexte, les comités d'audit ont deux importants défis à relever.

Tout d'abord, ils ne peuvent pas attendre que de nouvelles normes soient approuvées et quasi adoptées pour évaluer l'incidence qu'elles auront sur l'information financière. Ils ne peuvent pas non plus confier toute la préparation de l'information financière à la direction et à l'auditeur indépendant. Ils doivent plutôt comprendre l'évolution des normes et participer au processus de normalisation afin d'atténuer les difficultés d'application des nouvelles exigences et de veiller à ce que leur point de vue soit pris en considération.

Ensuite, les comités d'audit doivent comprendre ce qui est important pour leurs parties prenantes afin que l'information qui leur est communiquée soit pertinente et utile.

L'International Accounting Standards Board (IASB) envisage des changements visant à rendre les états financiers plus informatifs pour les utilisateurs. Il est ainsi question de modifier l'IAS 1, *Présentation des états financiers* pour assouplir les exigences quant à l'ordre de présentation des notes aux états financiers de telle façon que les éléments importants puissent être présentés au début des notes et donnent aux utilisateurs une meilleure idée de ce que la direction considère être de l'information financière importante.

L'International Integrated Reporting Council (IIRC) a publié un premier référentiel international d'information intégrée, en vertu duquel une organisation sera en mesure d'expliquer les relations entre ses différentes unités opérationnelles et administratives et les éléments de capital (financier, produit, intellectuel, humain, social et relationnel, et naturel) utilisés ou engagés. L'information intégrée n'a pas pour but de remplacer l'information imposée par la réglementation, mais plutôt de fournir une image globale de toutes les questions importantes qui influent sur la performance d'une organisation.

Le comité d'audit, conjointement avec la direction, pourrait trouver utile d'évaluer l'incidence de ces projets, entre autres, sur l'information que leur entreprise communique à ses parties prenantes. Lorsque de nouvelles règles sont élaborées, les comités d'audit devraient aider les parties prenantes à comprendre en quoi ces nouvelles règles sont différentes des pratiques comptables actuelles de l'entreprise, quel sera leur effet probable sur la situation financière et les résultats, la façon dont les modifications seront appliquées à l'information historique, etc. La communication d'informations pro forma, même lorsqu'elle n'est pas exigée, peut aider les parties prenantes à mieux comprendre les nouvelles règles.



Pour télécharger le rapport complet ou communiquer avec un de nos experts, cliquez ici : www.deloitte.com/ca/comitesdauditperformants.